

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°6 *Janvier 2002*

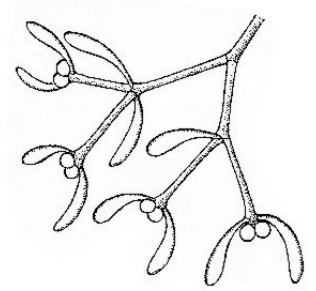
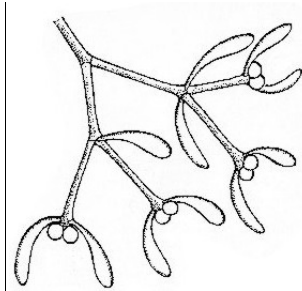
Dépôt légal
Janvier 2002

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire



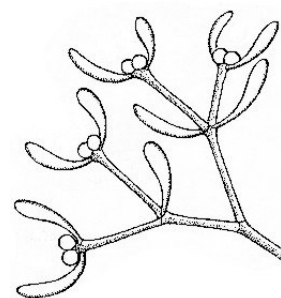
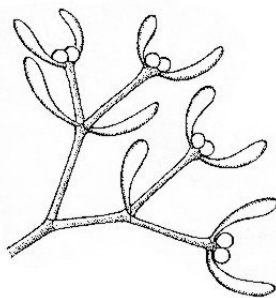
- 1** • Vœux
- 2** • CCMM
- 3** • Etat civil
• Vivre ensemble
- 4** • Actions sociales
- 5** • Divers
- 6** • Conseils Municipaux
- 7** • Vu à Chavigny
- 9** • Du côté des associations
- 11** • Libre parole
- 12** • Mise au point
• Agenda
• Permanence des élus
• Prochain bulletin

**Le Maire,
le Conseil municipal
et le Personnel communal**

vous présentent leurs

Meilleurs Vœux

***pour* 2002**



Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM)

Nouveau territoire, nouvelles compétences, nouveaux projets

Nous vous l'annonçons dans notre dernier numéro, quatre nouvelles communes (Thélod, Viterne, Xeulley et Richardménil) ont rejoint la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), portant ainsi à douze le nombre des communes formant désormais notre intercommunalité. Ce sont plus de 22 000 habitants qui sont maintenant réunis autour de nouvelles compétences et d'un projet de territoire commun. D'autres communes de notre secteur ont d'ailleurs précisé qu'elles décideraient d'adhérer ou non à la CCMM courant 2002...



Des compétences élargies

Si certaines compétences communautaires sont en place depuis quelques années (assainissement, zones d'activités économiques, réseau des bibliothèques, ordures ménagères, éclairage public...), d'autres entreront en vigueur dès 2002 et notamment :

- **L'eau**, afin d'assurer sa qualité de la production à la distribution, de maîtriser les coûts et de gérer la diversification des sources d'approvisionnement. Une étude est menée actuellement dans l'ensemble des communes afin d'aboutir à la prise de cette compétence dans les meilleures conditions possibles.
- **Le transport**, afin de créer un véritable service public de transport communautaire capable d'assurer, au moindre coût pour les usagers, les déplacements au sein de la CCMM, mais également de générer des partenariats avec les territoires voisins (Le grand Nancy par exemple...). Il faudra nécessairement assurer la continuité des trajets hors de notre zone de compétence, et toujours au moindre coût (ticket unique avec le tram et la SNCF ?..). Le problème de la traversée de nos communes par les poids-lourds sera au cœur des débats de la CCMM puisque l'étude sur la voie de contournement via le site « des Crassiers » a déjà commencé. Ce projet, à terme, permettra l'interdiction définitive de circulation des poids-lourd dans Chavigny.
- La mise en place d'un **Système d'Information Géographique (SIG)** communautaire, outil informatique indispensable mais très onéreux, permettant la centralisation et l'actualisation de toutes les données foncières de nos communes (POS, permis de construire, Plan de Prévention des Risques...).

Un Projet de Territoire pour les habitants...par les habitants

Transférer des compétences de nos communes à la CCMM n'a de sens réel qu'à la condition que cette démarche s'inscrive dans un projet de territoire concret et ambitieux. Ce projet de territoire, vos élus à la Communauté de Communes le souhaitent le plus proche possible de vos besoins et de vos préoccupations. C'est pourquoi, le 8 décembre 2001, la CCMM a invité à FROLOIS les « acteurs locaux » (habitants, membres des associations, chefs d'entreprises, élus...) à définir ensemble nos actions futures en matière de développement économique, bien sûr, mais également en matière d'amélioration de notre cadre de vie, de service à la population ou d'accès à la culture pour tous... ce travail se poursuivra ensemble au sein d'un Conseil de Développement. La qualité de ce travail permettra à la CCMM de négocier au mieux une convention de développement local avec le Département et la Région. Cette convention nous permettra d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de nos projets, mais permettra également d'être reconnu par l'ensemble de nos partenaires comme une véritable entité et d'affirmer l'identité de notre territoire...

Commune	Habitants
Bainville sur Madon	1 170
Chaligny	2 955
Chavigny	1 599
Maizières	799
Maron	828
Messein	1 499
Neuves-Maisons	6 849
Pont-Saint-Vincent	2 051
Richardmenil	2 950
Thélod	258
Viterne	675
Xeuilley	765
Total	22 398

Etat civil

Naissances

- Tom LUDEMANN-HOMBOURGER, le 18 décembre 2001
- Maël JOURDAIN, le 27 décembre 2001
- Camille ROBERT, le 03 janvier 2002

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse
et nos félicitations aux parents !

Décès

- Pierre-Yves SCHWEYER, le 26 novembre 2001
- Marthe PERNOLLET, le 5 décembre 2001
- Jean-Paul LASOLLE, le 14 décembre 2001

Nos sincères condoléances aux familles.

Vivre ensemble

Aboiements des chiens

Suite aux demandes formulées dans le cahier de « doléances », nous vous rappelons que la loi stipule que les propriétaires de chiens sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les

animaux d'aboyer de manière répétée et intempestive.

Collecte des ordures ménagères

En dehors des intempéries, trop souvent le passage du camion ne peut s'effectuer dans certaines rues, en raison de stationnements anarchiques. Merci de veiller à garer votre véhicule correctement !

Bacs à sel

Le sel contenu dans les bacs mis à la disposition de tous, conserve son efficacité à la condition de rabattre le couvercle après chaque utilisation... Merci d'y penser !

Feux de jardin

Ces feux ne sont que tolérés et ils ne doivent pas provoquer de nuisances excessives aux riverains. Il convient également de préciser que seuls les résidus des jardins des particuliers peuvent être incinérés lorsqu'ils sont secs. Trop souvent ces principes simples ne sont pas respectés. De tous temps les feux ont fait partie de la vie à la campagne; les interdire serait supprimer l'une des dernières traditions rurales. De plus, cette interdiction serait bien mal venue pour tous ceux qui, en entretenant leur jardin, contribuent à la qualité du cadre de vie. Afin de prendre en compte les intérêts de tous, quelques règles simples doivent être impérativement suivies. Elles ne sont que les marques de respect de son voisinage :

- ne pas faire de feu lorsque les voisins sont susceptibles de profiter de leur terrasse ou de leur pelouse ;
- ne brûler que des résidus secs provenant de son jardin ;
- limiter la durée du feu et ne brûler que par petites quantités ;
- ne pas brûler de tailles de haies telles que thuyas ;
- ne pas faire de feu le dimanche.

N'oubliez pas que vous avez également la possibilité d'apporter vos déchets à la déchetterie de Neuves-Maisons.

Actions sociales

Téléalarmes

Le CCAS de Chavigny envisage la mise en place d'un nouveau système de téléalarme pour les personnes âgées ou malades. Ce dispositif serait relié à une centrale de surveillance 24H/24H. Le coût de cette prestation serait d'environ 56 € / mois (370 F / mois) à la condition d'en faire la demande en mairie.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chavigny

La commune a une certaine compétence en matière d'aide sociale. Elle est chargée de l'établissement et de la transmission des demandes d'admission à l'aide sociale par l'intermédiaire du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale instruit, dans la confidentialité, les dossiers de demande d'aide sociale dite légale destinés à soutenir les populations en difficulté dont il n'a pas à apprécier le bien fondé ni la recevabilité. Il est surtout chargé de la réception et de l'instruction des demandes d'allocation de revenu minimum d'insertion (RMI) et d'aide médicale, derniers remparts avant l'exclusion. Il transmet ensuite ces dossiers aux organismes départementaux concernés.

Outre ces missions légales, le CCAS peut décider de

l'attribution d'aides sociales facultatives sous forme de prestations remboursables ou non, tels les secours d'urgence.

Il organise et offre chaque année le repas des anciens du village.

Le CCAS peut aider les familles par une participation financière aux vacances des enfants.

La Communauté de Communes Moselle et Madon étudie un projet de centre intercommunal d'action sociale qui permettra de mutualiser les aides et les projets et donc d'élargir ses missions afin de garantir un mieux être à toutes les personnes momentanément en difficulté.

Aide à domicile

L'ADAPA intervient auprès des personnes âgées qui ont besoin d'une aide ménagère. La demande doit être faite en mairie, mais 6 à 7 semaines sont nécessaires à l'association pour répondre favorablement et mettre une personne à disposition.

L'association GARDE peut également être sollicitée, son intervention est beaucoup plus rapide (dans les 48H). Les demandes doivent également être faites en mairie.

Repas à domicile et activité multiservices

L'association Néo-Service de Chaligny met à la disposition des personnes de plus de 60 ans et

des personnes handicapées ou dépendantes un service de portage de repas à domicile. Le coût d'un repas est d'environ 5,3 € (35F). L'adhésion pour l'année est d'environ 3,8 € (25F). Des repas spéciaux peuvent être fournis pour les différents régimes (*diabétique, sans sel, sans graisse, sans fibre, édenté*).

Cette association a également mis en place une activité multiservices concernant divers travaux comme le jardinage, la peinture, les papiers peints, les petits travaux de plomberie ou d'électricité. Le coût de l'heure est de d'environ 12.2 € (80F), l'adhésion de 3,8 € (25F) est commune au portage de repas. L'association bénéficie d'un agrément qui ouvre droit à une déduction fiscale.

Renseignements et réservation
☎ 03 83 26 42 43

Soins à domicile

L'association SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) se trouve à Neuves-Maisons, elle est spécialisée dans tout ce qui touche aux soins infirmiers, même post-opératoires.

Renseignements
☎ 03 83 15 80 60

Assistante sociale

Melle BASTIEN se tient à votre disposition en mairie tous les mardis de 14h00 à 15h00

Divers

Alerte météorologique

Une récente circulaire organise les actions à entreprendre en cas de phénomène météorologique d'intensité exceptionnelle (classés orange et rouge). La préfecture active une chaîne opérationnelle d'alerte pouvant aller jusqu'à la mise en place d'une cellule de crise, la commune devant relayer cette chaîne d'alerte.

Dès le niveau 3 (orange), l'information sera relayée par les médias locaux qui diffuseront des conseils de comportement aux populations. En cas de niveau 4 (rouge), les mairies sont alertées directement par un automate d'alerte.

Un document est à l'étude pour vous donner de plus amples renseignements et des conseils pratiques.



Voici quelques coordonnées de services consultables en cas de besoin :

Météo France :
site Internet www.meteo.fr
Minitel: 3615- code METEO
Répondeur ☎ 0 892 68 02 54

Centre Régional d'Information
Routière (CRIR)

Répondeur ☎ 03 87 63 33 33

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Voilà plus d'un siècle que l'Ecole Laïque Obligatoire a été créée et ses fondateurs avaient institué à l'époque, au côté de l'école primaire, dans chaque canton, un corps de fonctionnaires bénévoles, les Délégués Cantonaux, chargés de tisser autour de l'école une toile protectrice et de former un réseau de défense et de promotion de cette école publique.

Ces Délégués Cantonaux sont devenus aujourd'hui des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) et leurs domaines d'intervention ont évolué en 100 ans, en fonction de modifications de l'école elle-même et de son environnement : état des locaux, sécurité, transport scolaire, restauration, et plus généralement tout ce qui contribue à la qualité de la vie scolaire.

Siégeant dans les Conseils d'Ecole, le Délégué a un rôle médiateur entre les différents acteurs de la vie scolaire : Enseignants, Elèves, Parents, Municipalité, Administration de l'Education Nationale.

Contact : André CHEVRIER (DDEN), 6 rue du Haldat à Chavigny ☎ 03 83 26 44 97

Élections

Les jeunes gens qui atteindront 18 ans le 28 février 2002 au plus tard sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Si vous n'avez pas reçu d'avis de la mairie à ce jour, rapprochez-vous de celle-ci sans délai : tous les renseignements vous seront fournis.

Les jeunes qui auront 18 ans accomplis entre le 1^{er} mars 2002 à 0h00 et le 21 avril 2002 à 8h00 (présidentielle) ou le 9 juin 2002 à 8h00 (législatives) doivent se rendre de suite en mairie faire valoir leur inscription pour participer aux prochaines élections.



Taxe d'habitation et taxes foncières 2001

Contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture trop rapide de votre avis d'imposition sur la Taxe Foncière 2001, l'actuelle municipalité n'a pas augmenté les impôts.

Dans le numéro 2 des *Infos municipales*, nous vous informions déjà de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au sein de la Communauté de Communes Moselle et Madon. La taxe professionnelle n'est maintenant plus perçue par la commune de Chavigny mais par la CCMM. En contre partie, la CCMM abandonne le taux « *Inter-communalité* » qui est maintenant regroupé avec le taux « *Commune* ». D'ailleurs, en regardant de plus près vos avis d'imposition, vous constaterez qu'il n'y a pas de somme indiquée dans la colonne « *Inter-communalité* » pour l'année 2001.

TAXES FONCIÈRES				
votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes				
2001				
DÉPARTEMENT : 540 MEURTHE-ET-MOSELLE				
CALCUL DU DÉTAIL				
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité
Propriétés bâties	Taux 2000	6,93 %	%	3,79 %
	Taux 2001	10,72 %	%	%
	Adresse			
	Base			
	Cotisation			
	Adresse			
Total des cotisations	En 2000			
	En 2001			
	Variation en %	+36,07 %	%	%

Taxibus

Ce service fonctionne avec les deux taxis implantés professionnellement sur la communauté, c'est à dire :

Taxi N°1 Gérard CORLIER
☎ 06 08 96 11 93

Taxi n°2 Jacques BLANCHARD
☎ 06 07 32 57 55

Vous pouvez les utiliser du lundi au samedi (sauf les jours fériés) de 7 heures à 19 heures à condition de vous munir des tickets de transport. Le carnet de 10 tickets est vendu 8,30 € dans toutes les mairies de CCMM ainsi qu'au siège de celle-ci (145, rue du Breuil à Neuves-Maisons).

Pour tous vos déplacements personnels à l'intérieur de la Communauté de Commune Moselle et Madon, il ne vous en coûtera que quelques tickets.

Quelques exemples pour un aller simple :

- ☐ Chavigny → Neuves-Maisons : 3 tickets
- ☐ Chavigny → Bainville sur Madon : 6 tickets
- ☐ Chavigny → Maron : 7 tickets

Le nombre de tickets à acquitter est par taxi et non par personne. Alors, n'hésitez pas, appelez le taxi de votre choix, regroupez-vous et passez un agréable voyage à bord d'un véhicule confortable et à votre disposition.

La Poste

L'agence postale de Chavigny est désormais ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00.

Conseils Municipaux

En bref, quelques délibérations significatives des Conseils Municipaux des 5 et 21 décembre :

- ☐ **Sel de déneigement** : le Maire est autorisé à signer une convention avec la société WINDEL (en partenariat avec les communes du secteur de Neuves-maisons). Elle concerne l'approvisionnement et le stockage du sel de déneigement.
- ☐ **Chantiers confiés au lycée LEVASSOR** : le Maire est autorisé à signer une convention avec le Lycée LEVASSOR à qui la commune va confier la réalisation de divers chantiers (curage de fossés, terrassements...).
- ☐ **SCOT** : la loi de 1999 (Solidarité et Renouveau Urbain) prévoit la constitution de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Le conseil Municipal délègue à la Communauté de Communes Moselle et Madon l'élaboration, le suivi et la gestion d'un SCOT ainsi que la participation à un Syndicat Mixte d'étude du futur périmètre du SCOT.

- **35 Heures** : le dispositif de mise en place des 35 heures pour le personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2002 est approuvé. Le dossier a été traité par la *Commission Personnel* en concertation avec le personnel communal.
- **Conseiller municipal en charge des questions de défense** : la professionnalisation des armées et la fin de la conscription amènent une modification des liens entre la société française et sa défense. C'est pourquoi le secrétaire d'état à la défense a décidé l'instauration d'une fonction nouvelle de *conseiller municipal en charge des questions de défense* dans chaque commune. Le conseil municipal confie cette fonction à Mme Réjane DUCHET.
- **Assainissement** : la Société DIAG ETUDES a établi, en collaboration avec les élus, un dossier concernant l'étude de zonage de la commune de Chavigny en matière d'assainissement. Cette étude fait ressortir les zones traitées en assainissement collectif et celles traitées en assainissement autonome. La zone de « La Forestière » aura désormais la vocation à être traitée en assainissement collectif. Cette étude est validée par le Conseil Municipal avant mise à l'enquête Publique (1^{er} trimestre 2002), dans l'ensemble des communes de la C.C.M.M..
- **Transfert de compétences à la CCMM** : le Conseil Municipal accepte le transfert dans les compétences de la CCMM de la piscine de Neuves-Maisons et du Centre d'Activité de Chaligny (CAC). Monsieur Jean-Claude BRESSON est nommé comme représentant de la commune pour siéger à la commission d'évaluation des charges transférées à la CCMM.
- **Désignation des délégués à la CCMM** : La délibération du Conseil Communautaire modifie le nombre de délégués des communes appelés à siéger dans cette instance. Ils sont tous désormais titulaires et il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des délégués de la commune de Chavigny. Le Conseil Municipal confirme la désignation de Messieurs NEDEY, TILLARD, WEISS et DENILLE et approuve la modification des statuts de la CCMM.
- **Motion adressée à la CCMM** : la méthodologie définie par commission *PRODE* de la Communauté de Communes Moselle et Madon est pertinente. Elle apparaît compatible avec la défense du service public rendu aux usagers, aux abonnés. Le cahier des charges qui résultera de ces travaux, garant de la réglementation en vigueur, devra porter notamment :
 - sur la diversification des sources d'approvisionnement ;
 - la recherche de la maîtrise des coûts ;
 - une tarification unique du prix de l'eau ;
 - une assurance et une gestion de la qualité de l'eau, de sa production à sa distribution.
 Au vu de ces considérations, le Conseil Municipal de Chavigny émet un avis favorable pour une étude de la gestion communautaire de l'eau dans le cadre d'une régie publique.

Vu à Chavigny

A l'écoute des anciens

Le 27 octobre 2001, entre 40 et 50 habitants de 60 ans et plus ont assisté à une réunion-débat organisée par la municipalité. Il s'agissait de recueillir les attentes, les souhaits, les désirs pour améliorer la vie et le cadre de vie de chacun dans le village.

Le premier thème abordé a été le transport en commun. Les participants ont demandé une augmentation de la fréquence des bus (un bus toutes les heures), des navettes vers le C.H.U. pour prendre le TRAM, une ligne vers la zone commerciale Pasteur (Intermarché) et une tarification unique.

La sécurité est une préoccupation permanente que ce soit au niveau de la circulation ou de la protection des biens et des personnes. Une interdiction de la circulation des poids-lourds, des passages piétons et des trottoirs sécurisés ont été demandés. L'augmentation de la fréquence des rondes de police est souhaitée suite à des cambriolages et des actes de vandalisme.

L'environnement et les loisirs n'ont pas été oubliés : aménagement de la place du Pressoir, embellissement du village (fleurs, arbres, nettoyage des lavoirs), entretien des chemins communaux, installation de bancs, aménagement de places de parking et création d'un terrain de pétanque.

La solidarité et l'entraide entre habitants ont été évoquées, notamment pour faire ses courses ou se rendre à la pharmacie de garde. A cette occasion, certains ont suggéré de créer une association de services ou une association d'anciens. La construction d'une maison de retraite ou d'un foyer-résidence a été discutée.

Toutes les remarques et souhaits feront l'objet de réflexions au sein des commissions municipales. La réunion s'est terminée autour d'un pot de l'amitié.

Le 11 novembre - Armistice 14-18

« ... Commémorer le 11 novembre, c'est accomplir notre devoir de mémoire à l'égard de ceux qui nous ont légué les valeurs républicaines et donné des repères moraux pour l'approche d'un avenir que l'on veut toujours meilleur et solidaire .

... S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première fois le jour de leur décès, la seconde fois, lorsque personne ne parle plus d'eux, ayons garde de toujours préserver leur souvenir. »

Ce sont deux extraits du message de Jacques FOCH, secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens Combattants, lu par Jean-Claude BRESSON au cours de cette cérémonie.

La municipalité, les anciens combattants, leurs familles mais aussi les enfants des classes de Mmes NIEGER et FONTAINE, de nombreux parents d'élèves ... sont venus se recueillir devant le monument aux morts. L'Harmonie de Chaligny a été fort appréciée tant par les morceaux choisis que par leur interprétation. Les élèves récitèrent plusieurs poèmes dont « Liberté, j'écris ton nom ». Jean-Pierre THIEBAUX, aidé d'écoliers, déposa au nom de l'A.M.C. une gerbe au pied du monument (celle de la commune n'arrivera que le lendemain suite à un malentendu avec le fleuriste...).

La cérémonie s'acheva à la mairie où tout le monde était convié à un vin d'honneur.

Journée du citoyen

Le vendredi 30 novembre 2001, une réunion d'information ayant pour thème la Citoyenneté s'est déroulée en mairie. Une quinzaine de jeunes avait répondu à l'invitation du conseil municipal. La lecture du texte « *Quels sont les droits et devoirs d'un citoyen ?* » a initié une discussion sur les modalités des scrutins ; les jeunes qui avaient déjà accompli leur devoir d'électeur ont fait part de leur expérience.

Bien sûr, l'importance de la *journée du citoyen* fût évoquée. Rappelons qu'elle remplace le service national et concerne maintenant autant les filles que les garçons. De plus, il faut l'avoir suivie pour se présenter aux examens professionnels, concours de la fonction publique, permis de conduire...

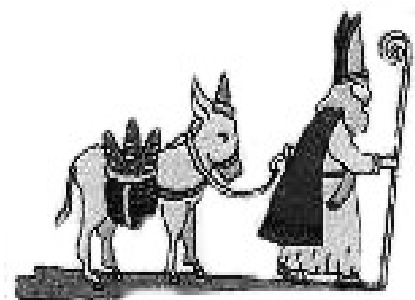
" Quels sont les droits et les devoirs d'un citoyen en France ? "

Tout être humain a des droits garantis par l'État dans des textes fondamentaux. Les droits civils, fondés sur la liberté, protègent sa vie privée, lui permettent d'aller et venir et d'exprimer ses pensées, seul ou collectivement. Les droits sociaux, fondés sur la solidarité, reconnaissent le droit de tous à l'instruction, à la santé, à un revenu décent. Si ces droits ne sont pas respectés, chacun peut recourir à la justice. Les citoyens ont aussi des droits politiques. Tout Français, à partir de 18 ans, peut élire ceux qui vont le représenter à la tête de l'État et des collectivités locales (communes, départements, régions). Par le suffrage universel, le citoyen dispose de son principal pouvoir: il a le droit de voter, il est éligible. Il concourt également à l'élaboration de la loi, soit par l'intermédiaire de ses représentants élus, soit directement, par référendum.

Mais les droits ont toujours une limite: respecter les droits des autres. Envers l'État, le citoyen doit respecter la loi, payer l'impôt et les cotisations sociales, accomplir son service national, assumer son rôle de juré... Il faut aussi qu'il vote, même si la loi ne l'y oblige pas. Envers les autres citoyens, il doit respecter leur liberté, témoigner, porter assistance... S'il commet des infractions graves, il peut perdre ses droits civiques, c'est-à-dire son droit de vote." Vivre en citoyen" signifie agir de manière responsable: tout citoyen doit faire preuve de civilité, c'est-à-dire prendre conscience qu'il est un individu parmi les autres, partageant les mêmes droits, et qu'entre les hommes, la reconnaissance mutuelle est indispensable; il doit aussi faire preuve de civisme, c'est-à-dire agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Fête de Saint-Nicolas

Le samedi 5 décembre, les écoles élémentaire et maternelle se sont réunies pour accueillir Saint Nicolas. Elles lui ont offert un petit mais chaleureux spectacle émaillé de saynètes retraçant la légende du patron des marins et des enfants, projection de dessins d'élèves à l'appui, chansons anciennes et rondes lorraines. Les traditionnelles friandises ont été distribuées par Saint Nicolas (Merci Monsieur Chevrier, fidèle depuis tant d'années !) aidé de son fidèle compagnon le Père Fouettard.



La venue de ces deux personnages légendaires était organisée par le Comité des fêtes qui donnait rendez-vous à tous à la salle du Pressoir pour y passer un agréable après-midi. Les enfants ont pu admirer le char décoré sur le thème du « Livre de la jungle » (qui rejoignit le lendemain les autres chars de la CCMM pour le défilé à Neuves-Maisons). Ils furent accueillis par Saint Nicolas secondé de l'affreux Père Fouettard et des Grosses Têtes de Neu-Neu. Deux conteuses captivèrent une salle comble de leurs histoires et légendes. L'après-midi se termina par un goûter au cours duquel Saint-Nicolas distribua personnellement des paquets de friandises avec l'incontournable pain d'épices à son effigie. La joie des enfants a traduit la réussite de cette fête.

Du côté des associations

Le coucou du Mercredi

l'Accueil périscolaire et le Foyer rural ont étendu leurs activités à la journée du mercredi :
C'est « *Le coucou du Mercredi !* »

Programme

- 30 janvier 2002 Chandeleur
- 6 février 2002 Spectacle au centre culturel
Jean Lhôte de Neuves- Maisons:
« *Rêve de marionnettes* »

Si tu as entre 3 et 12 ans, viens vite t'inscrire !

Pour les pré-ados (de 12 à 16 ans), des activités ping-pong, jeux d'expression et jeux de société ont été proposés pendant les vacances de Noël. Plus d'une quinzaine de jeunes sont venus s'amuser. D'autres activités extérieures ou des sorties peuvent être organisées pour les prochaines vacances et les congés d'été. Pour plus de renseignements, prendre contact avec Olivier JEANNEROT à la mairie.

**Le COUCOU
du Mercredi**

Le « *Le coucou du Mercredi* » mode d'emploi :

Où ?	Inscription et accueil au périscolaire (au 1er étage de l'école du Châtel) 32, rue de Nancy, tel. : 03 83 26 48 23 Activités à la salle du pressoir, au périscolaire, à l'école maternelle...
Avec qui ?	<input type="checkbox"/> Olivier Jeannerot , directeur diplômé du BEATEP enfance- jeunesse ; <input type="checkbox"/> Anne-Christine Da Silva, animatrice BAFA ; <input type="checkbox"/> Des bénévoles.
Pour qui ?	Les enfants de 3 à 12 ans (possibilité de sieste pour les petits).
A quelle heure ?	De 8H00 à 18H00 pour la journée complète; Accueil le matin de 8H00 9H30 et l'après-midi de 13H30 à 14H00.
Combien ça coûte ?	<input type="checkbox"/> Matin : 2.5 € (15 F) <input type="checkbox"/> Après-midi : 4 € (25 F) <input type="checkbox"/> Journée complète : 6.5 € (40 F) (pour certaines sorties exceptionnelles, un supplément peut vous être demandé). Les bons CAF sont acceptés. L'adhésion au périscolaire ou au foyer rural est obligatoire.
Inscription	Au plus tard le mardi matin 9H30 précédant le mercredi souhaité, auprès du périscolaire ou par téléphone.

Les enfants inscrits au club de judo du foyer rural seront accompagnés à l'aller et au retour de leur heure de cours. L'adhésion à cette activité sportive reste indépendante du « Coucou du mercredi » et est à payer au Foyer rural.

Foyer des Jeunes (+de16 ans)

Jeunes, avec des idées plein la tête (des projets ? des envies ? des désirs ?), venez nous rejoindre au *Foyer des Jeunes* de Chavigny ! (nouvelle section du Foyer Rural)

- Notre revendication : faire bouger la jeunesse.
- Nos activités : tennis de table, jeux de sociétés et de cartes, fête tous les mois... et pourquoi pas plus selon vos idées.

N'hésitez pas alors à contacter Olivier ATTENONT ☎ 06 87 58 27 75 ou nous rejoindre le samedi après-midi de 14H00 à 18H00 à la salle du Pressoir en attendant notre local personnalisé...

Association SALU (Association Solidarité Alsace-Lorraine Ukraine)

Leur tendrez-vous la main ... ? Ils s'appellent Boris, Vadim, Tatiana, Oléna ou Maryna ... Agés de 7 à 14 ans, ils vivent soit dans des internats ou avec une babouchka. Au mieux, ils ont encore leurs parents, frères et sœurs, mais partagent à 10 ou 12 une pièce unique où on vit, mange et dort !

Leur rêve? Venir passer 1, 2 ou 3 mois en France avec une maman française, un papa, des frères et sœurs français pour se refaire une santé, pour trouver une famille quand la leur n'existe plus chez eux en Ukraine.

Vous-même, cette année, pourriez-vous peut-être accueillir l'un de ces gamins, lui faire une petite place dans votre foyer, mais surtout dans votre cœur.

Pendant les mois d'été (juin, juillet, août), vous pourriez lui faire connaître une vie de famille normale, lui donner à manger à sa faim, lui offrir tout simplement ce que tout enfant devrait posséder : l'amour et la sécurité d'un foyer.

Êtes vous prêts à rejoindre les soixante dix familles d'accueil de notre région et parrainer pour plusieurs années l'un de ces petits ukrainiens que la vie a oublié de gâter ?

Si cette belle aventure vous tente, si vous êtes sensibles au sort de ces enfants, contactez-nous rapidement.

Nous viendrons vous parler de ces gamins et de l'Ukraine, vous dire comment vous pouvez les aider, répondre aux questions que vous vous posez, etc ...

Association Solidarité
Alsace-Lorraine Ukraine
233, rue des Lilas
88100 Sainte-Marguerite

☎ 03 29 56 93 19

dubach@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi prendre contact avec Christelle Verhaeghe-Grzebyk, famille d'accueil à Chavigny

☎ 03 83 47 91 95

D'avance un gros merci pour ce que vous ferez pour Anton, Irma, Sergueï, Natacha et bien d'autres.

Liliane & François Dubach, Responsables de l'association SALU.

La F.C.P.E. lance un appel au parents d'enfants nés en 1999 et 2000 pour l'ouverture d'une 3ème classe en maternelle dès 2002. Depuis des années, nous sommes persuadés que des enfants ont été scolarisés à l'extérieur de Chavigny, parce qu'ils ne pouvaient être accueillis à l'école maternelle avant l'âge de 3 ans. Les parents d'élèves, soutenus par la municipalité et l'école dans le projet de création d'une 3ème classe, souhaitent tout faire pour remédier à cette situation.



Peut-être n'avez-vous pas vu cette enquête dans le précédent numéro des *infos municipales*, si vous êtes concernés, ne manquez pas d'y répondre !



Prévision d'effectif à l'école maternelle de Chavigny pour la rentrée 2002-2003

Nom :

Prénom :

Coupon réponse à
retourner en mairie
avant le 15 février 2002

.....
Adresse :

.....

.....

Je souhaiterais inscrire

mon enfant:

né le

à l'école maternelle de Chavigny

.....

Libre parole

Devenir de l'agence postale? Le CEDRIC nous transmet ce courrier :

ENSEMBLE ASSURONS LE MAINTIEN DE NOTRE AGENCE POSTALE

A l'initiative du CÉDRIC, une réunion s'est tenue en mairie le Jeudi 10 Janvier à 20 heures 30, avec comme objectif de conserver l'agence postale opérationnelle.

Pour permettre aux Chavinéens de s'y montrer plus régulièrement présents, le CÉDRIC vous précise les services que vous pouvez y trouver :

Les opérations financières :

- versements sur livrets (*A, B, codévi, GEL, PEL*) ;
- retraits sur livrets (réservation préalable en cas de somme conséquente) ;
- versements sur compte courant ;
- mandat cash (émission et paiement) ;
- remise de chèques bancaires et postaux sur compte courant et épargne ;
- mandats internationaux.

Le courrier :

- timbres, emballages et prêts à poster ;
- retraits de lettres et paquets recommandés ;
- retraits de paquets normaux ;
- affranchissement de tous courriers et colis ;
- envoi de *Chronopost* ;
- réservation philatélique.

Les cartes téléphoniques :

- Bouygues Télécom (*Nomad*)
- France Télécom (*Mobicarte*)
- S.F.R
- Kertel

Chacun de nous doit percevoir, que pour se procurer ce même service auprès d'un autre bureau de poste, il lui faut engager des frais supplémentaires pour s'y rendre, sans parler du temps perdu.

Par solidarité avec nos aîné(e)s, moins mobiles, nous devons nous efforcer de recourir le plus possible aux services de notre agence postale pour améliorer sa notoriété, accroître sa rentabilité et favoriser sa pérennisation au sein de notre commune.

Nous espérons que le vol dont l'agence postale a été l'objet dans la nuit du 10 au 11 Janvier, n'ajoutera pas aux critères défavorables à son maintien.

Le CÉDRIC

Comité pour l'Écoute, le Débat, la Réflexion et l'Initiative des Chavinéens



Mise au point...

refusée par L'EST RÉPUBLICAIN

A propos de l'emploi-jeune, nous apportons quelques précisions suite à l'article paru le 8 décembre 2001 affirmant que "cette création d'emploi est le fruit d'un dossier préparé il y a plus d'un an par les anciens élus".

Cet emploi-jeune avait été demandé par l'Association Périscolaire depuis de nombreux mois, auprès de l'ancienne municipalité, dont les débats sur le sujet ne figurent pas sur le registre des délibérations. Aucune trace de dossier préparé par l'ancienne municipalité n'a été trouvée dans les archives de la mairie.

L'actuelle municipalité, en partenariat avec les associations actives de notre commune, a engagé de nombreuses démarches depuis le printemps auprès des organismes compétents : Jeunesse et Sports, CAF, association des Francas, Conseil Général. Le dossier a abouti avec l'embauche d'un emploi-jeune, qui permettra l'installation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) dans les mois à venir.

Agenda

- ☐ Vendredi 25 janvier 2002 **C**onseil municipal à 20h30

- ☐ Dimanche 3 février 2002 **C**oncert de la Saint-Blaise
A 15H00 à l'église de Chavigny avec le groupe choral des 7 Clochers, la Cantalud' et les chorales d'enfants, les Cantaloups et la Cristalline.
Entrée Gratuite.

- ☐ Mardi 5 février 2002 **B**ibliobus
De 16H30 à 17H30, place de l'Eglise.
Ce service est gratuit, vous pouvez emprunter 8 livres pour 7 semaines (livres pour petits et grands).

- ☐ Samedi 9 février 2002 **C**arnaval
Sur le thème des « Contes », le projet d'école de cette année portant sur la lecture.

- ☐ Mercredi 13 mars 2002 **R**amassage des monstres
Pensez à les sortir la veille!

Permanence des élus

- ☐ Les vendredis de 16h00 à 17h00 Une permanence est assurée en mairie par le Maire ou les adjoints.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra début avril. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 15 mars.